

**Annnonce de Sylvia Pinel, Ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires,
sur la performance environnementale des bâtiments :**

**L'Association HQE, précurseur de cette dynamique, salue cette ambition
et fait des propositions pour mobiliser tous les acteurs**

Dans le cadre d'un temps public organisé ce mercredi 9 juillet sur le « Solar Decathlon », l'Association HQE a salué l'annonce de Sylvia Pinel, Ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires, pour la relance de la construction de logements, le soutien à l'innovation et le lancement de travaux pour un affichage environnemental des bâtiments, à partir de septembre prochain.

Ayant placé la performance environnementale au cœur de ses travaux depuis plusieurs années, l'Association HQE a ainsi soulevé 4 points majeurs pour répondre à cette annonce et faire de cet objectif un succès.

Focus sur les recommandations formulées par l'Association HQE...

Une annonce saluée par l'Association HQE...

Le 25 juin dernier, Sylvia Pinel, Ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires, a annoncé sa volonté de prendre en compte les différents impacts environnementaux des bâtiments sur l'ensemble de leur cycle de vie, et de lancer, pour se faire, avec les acteurs de la construction, des travaux sur un affichage environnemental des bâtiments et d'orienter ainsi les acteurs vers l'éco-conception.

Dans ce contexte, les travaux innovants conduits depuis plusieurs années par l'Association HQE sur la thématique de la performance environnementale, constituent un socle solide sur lequel les pouvoirs publics vont pouvoir s'appuyer.

Réalisés de façon collaborative avec des acteurs terrains lors de deux expérimentations successives, ces travaux, scientifiquement fondés, sont référencés dans le cadre de la toute récente communication de la Commission Européenne « Ressource efficiency opportunities in the building sector ».

A noter que les certifications NF HQE™ proposent déjà, à travers une option « indicateurs », une évaluation de la performance environnementale.

« Les travaux sur la performance environnementale sont essentiels pour préparer le secteur aux orientations européennes fixées pour 2020, soutenir la compétitivité et l'innovation des entreprises françaises et trouver de nouvelles optimisations economico-environnementales au profit des consommateurs.

L'Association HQE a placé cette thématique au cœur du projet «Construisons ensemble HQE Performance» depuis plusieurs années et construit de façon collaborative avec des acteurs terrains, les experts et le soutien du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, du Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, de l'ADEME et du CSTB, un socle solide sur lequel les pouvoirs publics vont pouvoir s'appuyer. »

**Michel Havard – Président de l'Association HQE
9 juillet 2014**

... suivie de propositions pour mobiliser tous les acteurs

Pour mobiliser tous les acteurs de la construction dès aujourd'hui sur cette source d'innovation que constitue la performance environnementale, l'Association HQE fait quatre propositions :

- ➔ Pour répondre à l'annonce de la Ministre, **il existe déjà une base solide et innovante sur laquelle il convient de s'appuyer** : un socle normatif européen (NF EN 15978), les expérimentations HQE Performance, la Base INIES, ainsi que des pratiques déjà en œuvre chez des acteurs engagés.
- ➔ **Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer en tant que chef de file de la nouvelle dynamique territoriale et européenne souhaitée** : l'Association HQE est favorable à la signature d'une convention d'engagement volontaire portée par l'Etat proposant un cadre de gouvernance permettant de mobiliser les acteurs, de mutualiser les initiatives, de partager la pédagogie des messages et de capitaliser les retours d'expériences.
- ➔ **La performance environnementale des bâtiments doit être « embarquée » dans la dynamique qui se met en place sur la maquette numérique (BIM)** : le BIM facilite de façon importante la collecte des informations nécessaires à la réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie, outil consacré pour évaluer la performance environnementale des bâtiments. La simplification, c'est sans doute aussi travailler autrement.
- ➔ **L'enjeu de cette nouvelle étape est d'inciter les acteurs, de façon volontaire, via un affichage environnemental de leurs bâtiments neufs, à s'engager sur cette voie d'innovation que constitue l'éco-conception des bâtiments.** Elle permettra également, avant toute éventuelle généralisation, de bénéficier de retour d'expériences sur des bâtiments éco-conçus, d'éviter les contreperformances et de disposer d'évaluation en termes de coût et de bénéfices pour les utilisateurs.

La performance environnementale, c'est trois changements majeurs :

1. **De l'énergie aux impacts environnementaux** : bâtiment à énergie positive, bas carbone, économe en ressources, recyclable, peu polluant..., la performance environnementale couvre tous ces enjeux de façon cohérente.
2. **De la phase usage du bâtiment à toutes les phases de leur cycle de vie** : sur l'énergie, par exemple, une approche cycle de vie signifie que l'ensemble des consommations d'énergie sont prises en compte : l'énergie grise des produits et équipements de la construction mais aussi l'ensemble des consommations de la phase usage au-delà des consommations soumises à la réglementation thermique ainsi que celles des phases chantier et déconstruction en fin de vie du bâtiment).
3. **De l'évaluation des moyens à celle des résultats** : grâce à l'Analyse de Cycle de Vie, l'évaluation scientifique des résultats des stratégies d'actions adoptées, est rendue possible grâce à un jeu d'indicateurs chiffrés (tonnes de CO₂, litres d'eau...).

Contact presse : Agence Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay – Aurélie Fitoussi

01 43 83 53 32 - 01 48 60 30 59

launay@bcomrp.com – fitoussi@bcomrp.com

A propos de l'Association HQE...

Plateforme de la construction et de l'aménagement durables reconnue d'utilité publique, l'Association HQE accompagne depuis 1996, grâce à la démarche HQE, les donneurs d'ordres, professionnels, experts et usagers dans la réalisation d'un meilleur cadre de vie. L'activité de l'Association s'articule autour de 3 grandes missions :

1. Anticiper et innover
2. Développer les bonnes pratiques et la performance
3. Concourir à l'international

Pour ce faire, elle propose et fait évoluer des cadres de référence tels HQE Performance ou HQE Aménagement, diffuse les connaissances via des partenariats actifs avec les organismes certificateurs, les centres de formations ou les centres de ressources régionaux et incarne surs auprès des réseaux et instances mondiales.

Pour aller plus loin : www.assohqe.org

Annexe 1 – extrait du rapport d'activités 2013 de l'Association HQE

HQE PERFORMANCE

La démarche HQE bâtiment vise à améliorer la qualité environnementale des bâtiments neufs et existants, c'est-à-dire à offrir des ouvrages sains et confortables, énergétiquement performants, dont les impacts environnementaux et économiques sont les plus maîtrisés possible dans leur contexte territorial et sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Décrite de façon explicite dès 1996, la démarche HQE ne cesse depuis de progresser. A Avignon, en décembre 2010, un tournant décisif a été pris avec le lancement du projet « Construisons ensemble HQE Performance » qui va conduire à des évolutions structurelles importantes qui vont enrichir la démarche HQE.

Dans cette évolution :

- ➔ le système de management d'opération, l'un des piliers de la « démarche HQE », sera enrichi d'un volet sociétal
- ➔ un renforcement des piliers économiques et sociétaux sera nécessaire par rapport à la démarche HQE initiale pour aller vers la notion de bâtiment durable
- ➔ le système d'évaluation portera désormais sur des indicateurs de performance calculés ou mesurés.

Le nouveau cadre de référence utilisera les productions issues du projet HQE Performance tout comme celles pertinentes d'autres acteurs, au premier chef les travaux normatifs, notamment sur les indicateurs de performance du bâtiment durable.

PREPARER LE SOCLE D'UNE NOUVELLE ÈRE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS

La démarche d'évaluation de la qualité environnementale d'un bâtiment, engagée depuis près de 20 ans par les acteurs du secteur de la construction vit actuellement une importante phase de transition. Elle connaît un changement de paradigme en s'orientant vers une évaluation de plus en plus performancielle, multicritère et basée sur le cycle de vie complet du bâtiment. Ainsi, le secteur de la construction reconstruit un système d'évaluation complet adapté à cette transformation : méthodologie de calcul, outils de calcul, échelles de référence, système d'aide à la décision associé.



ETUDES REGIONALES SUR LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET LES ECOCONDITIONNALITES

L'Association HQE a lancé, en 2013, à l'occasion de la rencontre nationale « performance environnementale des bâtiments », le projet « performance environnementale des bâtiments : pratiques territoriales et éco-conditionnalités ».

Avec le soutien du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, du Ministère du Logement et de l'Egalité des territoires et de l'ADEME, ce projet a permis, au travers de 8 études régionales réalisées par des partenaires territoriaux, d'identifier la vision, les pratiques et les attentes des territoires en matière d'objectifs de performance environnementale des bâtiments.

Contact presse : Agence Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay – Aurélie Fitoussi

01 43 83 53 32 - 01 48 60 30 59

launay@bcomrp.com – fitoussi@bcomrp.com

Ainsi, Arces ont plus de 650 acteurs qui ont été entendus via 165 entretiens physiques, 242 questionnaires en ligne, et 253 participants aux réunions régionales.



Les rapports régionaux de l'étude PEB Territoriale. De gauche à droite, de haut en bas : Arcad Champagne-Ardenne, Arcene Basse-Normandie, Cercad Midi-Pyrénées, Cete de l'Est/LQE Lorraine, Cete Nord-Picardie/CD2E Nord-Pas-de-Calais, Creahd Aquitaine, Cluster Ecohabitat Poitou-Charente, Novabuild

Les résultats de l'étude sur la performance environnementale des bâtiments montrent notamment :

- ➔ une perception très diverse de la performance environnementale des bâtiments, avec un incontournable qu'est la performance énergétique ;
- ➔ les outils associés à l'évaluation de la performance environnementale sont par fréquence de réponses des acteurs : les études thermiques, les certifications et enfin les outils d'ACV Bâtiment
- ➔ des dispositifs de financement nombreux, peu visibles et focalisés sur la performance énergétique (calculée sur les 5 usages) ;
- ➔ des acteurs encore en digestion de la RT 2012 et devant faire face à un contexte économique difficile, des freins culturels au changement, un manque de visibilité sur la valeur ajoutée de l'analyse de cycle de vie bâtiment.

Ce développement pourra se faire notamment en s'appuyant sur le volontarisme des acteurs pionniers. Il nécessitera un message fort des pouvoirs publics ainsi que des dispositifs d'incitation à l'innovation.

L'ensemble des résultats est disponible sur le site de l'Association HQE (www.assohqe.org).

CAPITALISATION DES RESULTATS DE L'EXPERIMENTATION HQE PERFORMANCE - ENVIRONNEMENT : ANALYSE STATISTIQUE

Une première expérimentation HQE Performance - environnement avait permis en 2010-2011 de proposer non seulement un premier cadre de référence partagé, mais également des premiers ordres de grandeurs des impacts environnementaux des bâtiments. Cette nouvelle expérimentation initiée en juin 2012, avait pour objectif, d'une part, de permettre la construction d'un échantillon de qualité pour la mise en place de valeurs de référence et d'autre part, de continuer à faire monter en compétence les acteurs sur la problématique d'évaluation des bâtiments par une approche basée sur l'analyse de cycle de vie (ACV).

Contact presse : Agence Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay – Aurélie Fitoussi

01 43 83 53 32 - 01 48 60 30 59

launay@bcomrp.com – fitoussi@bcomrp.com

Cette deuxième expérimentation s'est appuyée sur un cadre d'évaluation amélioré « HQE Performance, Règles d'application pour l'évaluation environnementale des bâtiments » mis en place par le groupe de travail de l'Association HQE « GT Indicateurs environnementaux » animé par le CSTB. Ce document s'appuie sur la norme NF EN 15 978 et lui confère un caractère opérationnel.

La capitalisation des résultats de ces expérimentations a fait l'objet d'une analyse statistique dont le rapport scientifique provisoire a été publié en fin d'année. Il présente des ordres de grandeur permettant d'alimenter l'interprétation des résultats des calculs basés sur l'ACV pour une évaluation des performances environnementales.



Version provisoire

Il retrace dans une première partie, le projet et la méthodologie retenue pour l'évaluation des bâtiments (les documents et données utilisés pour l'étude, les hypothèses de travail retenues).

La seconde partie expose tout d'abord l'échantillon étudié, puis les principaux résultats obtenus à l'échelle du bâtiment (somme des contributeurs) et enfin ceux issus des différents contributeurs analysés : produits et équipements de construction, consommations d'énergie pendant la vie en œuvre (postes RT et usages spécifiques de l'électricité liés et non liés au bâti), consommations et rejets d'eau, chantier, déplacement des occupants.

Les résultats pour les autres indicateurs environnementaux sont disponibles en annexe du rapport.

De la même façon, ne sont présentés dans le corps du rapport que les résultats détaillés pour une durée de vie des bâtiments de 50 ans. Ceux pour 100 ans sont abordés dans des analyses de sensibilité présentes dans chaque partie avec des éléments de synthèse à la fin de chaque partie. Le détail des résultats pour 100 ans est reporté en annexe.

Enfin, pour conserver une homogénéité de modélisation, ne sont présentés dans le rapport que les résultats détaillés relatifs à l'échantillon constitué lors de la seconde expérimentation 2012-2013. Les résultats détaillés relatifs à l'agrégation des échantillons de la première et seconde expérimentation sont reportés en annexe. Seuls les résultats de synthèse pour cet échantillon complet sont reportés dans ce rapport à la suite de ceux de l'échantillon 2012-2013.

Focus sur quelques résultats :

Contact presse : Agence Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay – Aurélie Fitoussi

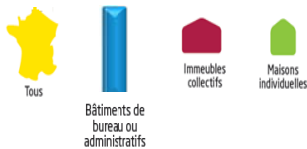
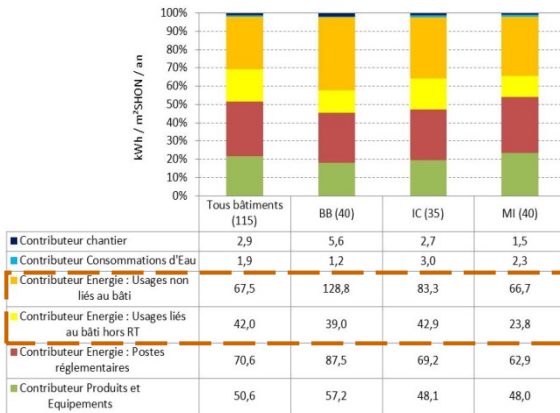
01 43 83 53 32 - 01 48 60 30 59

launay@bcomrp.com – fitoussi@bcomrp.com

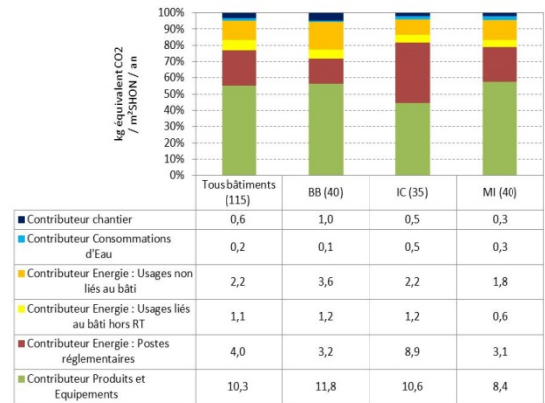
Indicateur : consommation d'énergie primaire totale
[kWh/m²SHON/an] (médianes - DVP = 50 ans)

Indicateur : changement climatique
[kg éq. CO₂/ m²SHON/an] (médianes - DVP = 50 ans)

Energie primaire totale - DVP 50 ans



Changement climatique - DVP 50 ans



- La consommation d'énergie non réglementée, est un contributeur important sur lequel il faut progresser
- Le contributeur produits et équipements de construction ou « énergie grise » représente, toutes typologies confondues, environ 50kWh/m²SHON/an
- Pour la Maison Individuelle, la répartition est la suivante : produits de construction ~24 %, usages RT~31 %, hors RT~45 %
- Le contributeur produits et équipements de construction, toutes typologies confondues, représente environ 10 kg éq. CO₂ / m²SHON/an. Il pèse pour plus de moitié dans le bilan global des émissions de GES pour les bâtiments neufs

Indicateur : consommation d'eau totale
[L/ m²SHON/an] (médianes - DVP = 50 ans)

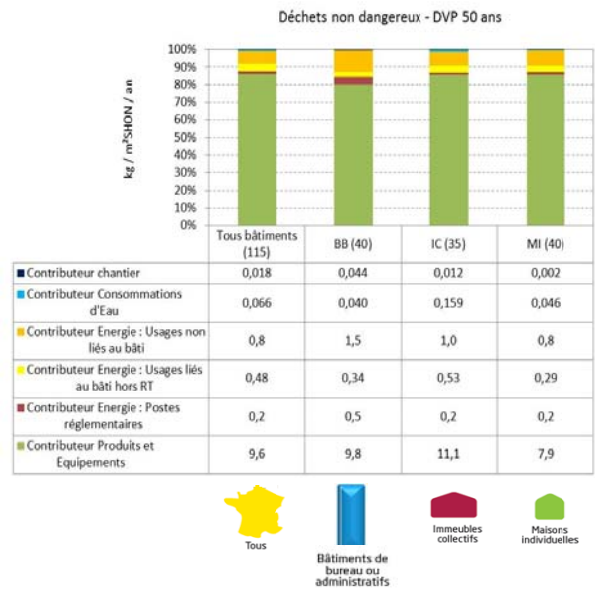
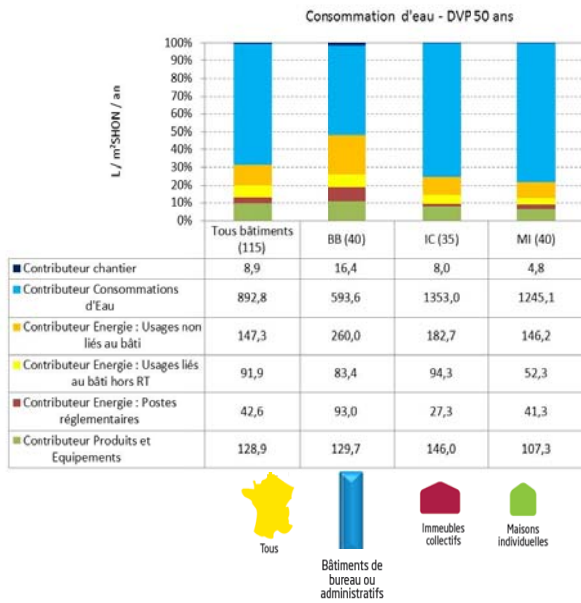
Indicateur : déchets non-dangereux
[kg/ m²SHON/an] (médianes - DVP = 50 ans)

Contact presse : Agence Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay – Aurélie Fitoussi

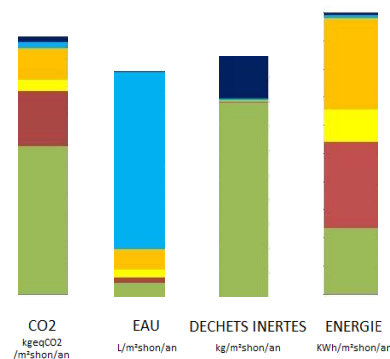
01 43 83 53 32 - 01 48 60 30 59

launay@bcomrp.com – fitoussi@bcomrp.com



- La consommation d'eau lors de la phase d'usage du bâtiment est le plus gros contributeur
- L'utilisation de l'énergie apparaît comme un contributeur non négligeable
- Le contributeur produits et équipements est faible et représente environ 10% de la consommation d'eau
- Les produits et équipements sont le principal contributeur dans le bilan total des déchets non-dangereux

Typologie MI
médianes - DVP = 50 ans



- Cartographie des impacts environnementaux
- Identifier les leviers de progrès sur toute la chaîne et le cycle de vie
- Éviter les déplacements d'impacts environnementaux
- Proposer des valeurs de référence pour réduire l'impact : démarche d'éco-conception avec des objectifs de résultat

Sylvia Pinel a inscrit l’affichage environnemental des bâtiments dans la priorité 2 «simplifier les règles de construction et développer l’innovation» des «Actions pour la relance de la construction de logements ».

Extrait DP du 25 juin 2014, P8:

- ➔ Lancement avec les acteurs de la construction des travaux sur le label de performance environnementale des bâtiments. Alors que la réglementation actuelle se concentre sur le seul critère de la consommation énergétique des bâtiments, une expérimentation achevée en 2013 sur un grand nombre de bâtiments a montré la nécessité de prendre en compte les différents impacts environnementaux, sur l’ensemble du cycle de vie d’un bâtiment : ressource en eau, déchets, changement climatique... Il s’agit ainsi d’éviter les transferts de pollutions d’un impact à un autre et de pouvoir envisager des bâtiments encore plus efficaces, qu’ils soient à énergie positive, bas carbone ou hautement recyclables.
- ➔ Les travaux pour l’amélioration de la performance environnementale des bâtiments neufs vont ainsi être engagés dès septembre 2014. Cette démarche sera progressive et entièrement volontaire. Elle aboutira au 1er trimestre 2015 à la mise en place d’un affichage environnemental des bâtiments.
- ➔ A moyen terme, l’analyse des résultats obtenus donnera lieu à un label volontaire qualifiant le bâtiment à faible impact environnemental.

Article L111-9 du Code de la Construction et de l’Habitat, modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 1,

Un décret en Conseil d'Etat détermine :

- ➔ pour les constructions nouvelles, en fonction des différentes catégories de bâtiments, leurs caractéristiques et leur performance énergétiques et environnementales, notamment au regard des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau ainsi que de la production de déchets liées à leur édification, leur entretien, leur réhabilitation et leur démolition ;

Article L111-10 du Code de la Construction et de l’Habitat, modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 1,

Un décret en Conseil d'Etat détermine :

- ➔ les caractéristiques énergétiques et environnementales et la performance énergétique et environnementale, notamment au regard des émissions de gaz à effet de serre, de la maîtrise de l'énergie, de la production d'énergie renouvelable, de la consommation d'eau et de la production de déchets, des bâtiments ou parties de bâtiment existants qui font l'objet de travaux, en fonction des catégories de bâtiments, du type de travaux envisagés ainsi que du rapport entre le coût de ces travaux et la valeur du bâtiment au-delà de laquelle le présent alinéa s'applique ;

Communication de la Commission Européenne « Ressource efficiency opportunities in the building sector »

<http://ec.europa.eu/environment/eusss/pdf/SustainableBuildingsCommunication.pdf>